

**STRATÉGIE
2021-2025**



La Réunion et Terres australes antarctiques françaises



**La Réunion et
Terres australes
antarctiques
françaises**

SOMMAIRE

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE 2021-2025	
LA RÉUNION – TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	4
1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	7
1.1. Synthèse des enjeux de développement durable	8
1.1.1. Des enjeux sociaux corrélés à l'achèvement de la transition démographique	8
1.1.2. Une conjoncture économique dynamique brutalement menacée par la crise sanitaire	9
1.1.3. Des enjeux environnementaux et sanitaires sur un territoire vulnérable au changement climatique	9
1.1.4. Des enjeux majeurs d'aménagement du territoire en termes d'inclusion, de mobilité et de valorisation du foncier économique	11
1.1.5. Des opportunités à l'échelle régionale pour valoriser l'expertise française comme réponse à des problématiques communes du sud-ouest de l'océan Indien	11
1.2. Axes d'intervention des partenaires publics et financiers	12
1.3. Mandat et positionnement du groupe AFD	13
1.3.1. Les cadres stratégiques	13
1.3.2. Positionnement du groupe AFD	13
2. PRIORITÉS DU GROUPE AFD	15
2.1. Encourager le développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire par une approche écologiquement responsable	16
2.1.1. Renforcer la résilience aux impacts du dérèglement climatique et à la perte de biodiversité	16
2.1.2. Développement durable et économie circulaire	17
2.2. Réduire les inégalités structurelles et renforcer l'inclusion sociale sur le territoire réunionnais	18
2.2.1. Accompagner un aménagement du territoire plus inclusif en développant les transports publics et l'équipement des communes défavorisées	18
2.2.2. Renforcer le lien social, les solidarités et réduire les inégalités sociales	19
2.2.3. Consolider une offre de soins médicale et médico-sociale adaptée aux enjeux démographiques	19
2.3. Faciliter l'intégration et le rayonnement de La Réunion et des TAAF au sein de leur bassin océanique régional	20
2.4. Leviers d'intervention : une démarche partenariale ambitieuse qui s'inscrit dans le plan national France Relance	21
2.4.1. Consolider les partenariats opérationnels avec les maîtrises d'ouvrage « clients » ou prospects pour maximiser l'impact des financements AFD	21
2.4.2. Valoriser les partenariats orientés vers la production de connaissances et de données éclairant l'action publique	22
2.4.3. Renforcer et décliner les partenariats nationaux afin d'accroître les synergies « Groupe » et capitaliser sur les expériences hors territoire	22
3. PERSPECTIVES FINANCIÈRES, MODALITÉS D'INTERVENTION ET DE SUIVI	23
3.1. Perspectives financières et modalités d'intervention	24
3.2. Cadre de redevabilité	24
ANNEXE 1. Cadre logique de la stratégie REUNION – TAAF	26
ANNEXE 2. Présentation des TAAF	29
ANNEXE 3. Une Direction régionale océan Indien, plateforme du développement régional dans la zone	29
LISTE DES SIGLES	30

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE 2021-2025 LA RÉUNION – TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Pression démographique et foncière, chômage structurel élevé, illettrisme, précarité, fracture territoriale, dépendance aux importations, préservation du patrimoine naturel réunionnais, lutte pour l'égalité femmes-hommes, égalité d'accès à la mobilité et à la couverture numérique, amélioration de l'offre de soins, valorisation des filières de l'économie circulaire... La Réunion est un territoire en mutation, qui dispose d'atouts indéniables pour répondre aux défis liés à son insularité. L'AFD entend accompagner ces enjeux via une dynamique transitionnelle socialement juste et respectueuse de l'environnement. Les TAAF et La Réunion ont un rôle moteur à jouer dans le bassin régional du Sud-ouest de l'océan Indien (OI) par la projection de leur expertise en termes de développement économique, de prévention des risques (épidémiologiques, géopolitiques, de catastrophes naturelles) et de résilience au changement climatique.

I. Encadrée par un corpus de documents stratégiques, l'agence de Saint-Denis structure son intervention autour de deux objectifs généraux et un objectif transversal :

► **Encourager le développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire par une approche écologiquement responsable (OG 1) ;**

► **Réduire les inégalités structurelles et renforcer l'inclusion sociale sur le territoire réunionnais (OG 2) ;**

► **Faciliter l'intégration et le rayonnement de La Réunion et des TAAF au sein de leur bassin océanique régional (OT 1)**

OG 1. Cohérent avec l'engagement 100% Accord de Paris, selon lequel tout projet financé par l'AFD doit contribuer à une trajectoire de développement résiliente et bas-carbone, le Groupe cherchera à maximiser les co-bénéfices climat des opérations qu'il finance. L'OG1 sera décliné en deux objectifs spécifiques :

- **Renforcer la résilience des territoires et des populations aux impacts du dérèglement climatique et à la perte de biodiversité.** L'AFD consolidera son soutien aux collectivités locales, aux établissements publics locaux, aux intercommunalités, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles ciblant des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les services environnementaux, tels que les réseaux d'eau potable, d'assainissement, et la filière déchets seront prioritaires. L'AFD travaillera avec les EPCI dans le cadre

du Plan Eau DOM avec l'ensemble des acteurs de l'eau et des financeurs. Elle poursuivra ses financements bonifiés visant la réhabilitation et la rénovation des infrastructures ainsi que ses appuis à maîtrise d'ouvrage au travers des subventions du Fonds Outremer (FOM) en soutien à l'élaboration de schémas directeurs et l'amélioration de la gestion des services. L'AFD continuera à accompagner la transition énergétique de l'île, en poursuivant ses investissements dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) portée par la Région Réunion. Afin d'ancrer davantage l'agence dans une démarche de préservation de la biodiversité, celle-ci amplifiera son partenariat avec le Parc National de La Réunion en assurant le préfinancement des subventions européennes que le PNR reçoit de l'État et en soutenant les actions inscrites dans sa *charte du Parc*.

- **Appuyer le développement d'activités économiques durables et de filières de l'économie bleue, verte et circulaire.** L'AFD continuera à mobiliser ses outils financiers afin de soutenir les acteurs locaux de la filière de collecte, de gestion et de valorisation des déchets, comme elle le fait depuis 2014 auprès des acteurs publics engagés dans ce domaine. L'AFD souhaite accompagner l'île de la Réunion dans une stratégie de croissance bleue. En activant le potentiel des secteurs maritimes, des activités nautiques, des infrastructures portuaires et du tourisme bleu, elle reconnaît le rôle moteur du lagon dans l'économie réunionnaise tout en actant la nécessité de continuer à le protéger. Afin de limiter la dépendance de La Réunion aux importations, l'AFD portera une attention particulière à l'émergence et au développement d'une production agricole locale et durable, notamment en accompagnant le *plan AgriPéi* porté par le Département.

OG 2. Dans un contexte de fragilisation de la cohésion sociale à La Réunion, l'AFD déploiera une stratégie volontariste visant à renforcer l'inclusion et à lutter contre les inégalités socioéconomiques qui demeurent prégnantes sur le territoire. Pour cela, l'agence soutiendra :

- **Les politiques de rééquilibrage des services publics à travers un aménagement du territoire promouvant les transports publics et l'équipement des communes défavorisées de l'île.** Accompagner le développement du réseau de transports collectifs intra et interurbains est un enjeu majeur, tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de lutte contre l'enclavement et l'exclusion sociale. Dans cette optique, l'AFD continuera de soutenir, en prêts et en appui à maîtrise d'ouvrage,

les collectivités – notamment la Région et les EPCI – qui portent les politiques transports sur le territoire. Au-delà du financement d'infrastructures, l'agence pourrait inciter à la définition d'un schéma directeur des transports publics sur le territoire par la mobilisation d'une expertise sectorielle. Consciente de la nécessité de revitaliser les communes des Hauts de l'île, l'agence accroîtra son engagement pour des projets d'aménagement et de rénovation urbaine en veillant à ce qu'ils adoptent des objectifs volontaristes et ciblés en matière d'inclusion des jeunes et des femmes. L'agence utilisera les subventions du Fonds Outre-Mer afin de renforcer les capacités de ces communes enclavées, tout en les accompagnant vers une trajectoire budgétaire vertueuse. En finançant les SEM, l'AFD agira ainsi indirectement sur l'augmentation de l'offre et de la qualité du bâti des logements intermédiaires et sociaux, sur une île où le foncier et où la demande de logement n'est pas satisfaite.

- **Les projets plaçant les solidarités et la préservation du lien social au cœur des politiques publiques.** L'agence de Saint-Denis inscrit son action en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes au travers d'un plan d'action *genre* visant à inciter davantage les acteurs publics et privés à prendre en compte l'égalité de genre dans leurs projets. Celui-ci reposera sur l'identification précise de l'écosystème associatif, institutionnel et privé réunionnais engagé dans ce combat, dans l'optique d'accompagner ces acteurs dans leurs projets par la mobilisation de l'offre intégrée AFD en subventions et en prêts. L'AFD continuera également d'appuyer la DRDFE dans ses projets visant l'*empowerment* des femmes réunionnaises. Elle poursuivra son engagement contre les violences intrafamiliales et conjugales, sur un territoire qui connaît un surcroît de violences sexistes et sexuelles comparé à la métropole. L'agence examinera également avec une attention accrue les initiatives locales visant à lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes vulnérables ou stigmatisées tels que les membres de la communauté LGBTQIA+. Elle veillera par ailleurs à soutenir les projets à destination de la jeunesse, de sa protection, de son épanouissement et de son insertion socioprofessionnelle, notamment en soutenant des activités génératrices d'emplois, en particulier à destination des jeunes.
- **La poursuite du développement d'infrastructures sanitaires et médico-sociales adaptées aux enjeux démographiques et aux chocs épidémiques.** L'AFD accroîtra le dialogue de politique sectorielle noué avec les décideurs hospitaliers et médico-sociaux. L'agence poursuivra ses financements bonifiés aux établissements publics de santé (dont elle finance les plans pluriannuels d'investissements) comme aux établissements sociaux et médico-sociaux dont la gestion est portée par des acteurs associatifs (EHPAD, IME, ESAT, centre pour jeunes délinquants, centre d'accueil à destination des sans-abris en fin de vie, etc.).

OT1. La Réunion et les TAAF sont, avec Mayotte, les vitrines de la France et de l'Europe dans le bassin océan Indien. Contribuer au rayonnement et à l'intégration des territoires ultramarins dans leur environnement régional est un objectif transversal directement en lien avec les deux objectifs généraux susmentionnés. L'agence, au sein de l'équipe de la DROI, contribuera à identifier et à promouvoir l'expertise ultramarine française à travers l'océan Indien dans l'ensemble des projets qu'elle finance au sein de ce bassin géographique. Pour cela, l'agence entend :

- **Promouvoir l'émergence de nouveaux modèles de développement économique durable à l'échelle régionale,** notamment en soutenant le nouveau programme de *CAP Business Océan Indien* qui vise à améliorer la résilience économique et à accélérer la transition écologique régionale, en promouvant une transition juste des modèles de développement, à travers un dialogue structuré et des actions concertées entre acteurs publics, privés et organisations de la société civile.
- **Bâtir des infrastructures à rayonnement régional résilientes,** notamment en accompagnant l'association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI) dans le développement d'infrastructures portuaires vertes. Sur la base des programmes d'investissement élaborés dans le cadre des travaux pour chacun des ports-membres, l'Agence pourra accompagner les acteurs réunionnais dans le développement durable du Grand Port Maritime de La Réunion.
- **Poursuivre la mobilisation des organisations régionales (COI, IORA) comme vecteurs de diffusion des expertises, de bonnes pratiques et de politiques publiques.** La participation de La Réunion aux projets sous maîtrise d'ouvrage de la COI pourra intervenir à travers la mobilisation de son expertise relative à **la veille épidémiologique** (RSIE, CIRAD, CYROI), **la prévention des catastrophes naturelles** (PIROI, DEAL) et **la préservation de la biodiversité** (IRD, PNR), en veillant à inclure les organisations de la société civile et les entreprises de la zone sud-ouest de l'Océan indien.

II. Afin de concrétiser ses objectifs, l'agence de Saint-Denis s'appuiera sur une démarche partenariale particulièrement ambitieuse. Les partenariats seront structurés comme suit :

- **Consolider les partenariats opérationnels avec les maîtrises d'ouvrage clients ou prospects pour maximiser l'impact des financements AFD :**
 - Via le *financement d'appuis à maîtrise d'ouvrage* destiné au renforcement de capacités des collectivités locales, de leurs satellites (hors SEM), des EPCI et des têtes de réseau du secteur associatif intervenant dans certains secteurs stratégiques tels l'économie sociale et solidaire ou le médico-social. Le soutien de l'AFD se traduit ici par

des cofinancements d'études stratégiques, sectorielles ou opérationnelles visant l'aboutissement concret de projets d'investissements structurants.

- Via le *financement d'études ou d'expertises sectorielles* permettant l'émergence de projets innovants pour le territoire, ou présentant des opportunités de développement de filières dans des secteurs stratégiques.

➤ **Valoriser les partenariats orientés vers la production de connaissances et de données éclairant l'action publique** (CESER, Université de La Réunion, PNR, AGORAH, CRIJ, INSEE, IEDOM, etc.)

➤ **Renforcer et décliner les partenariats nationaux afin d'accroître les synergies Groupe et capitaliser sur les expériences hors territoire** (Banque des territoires, ADEME, ADIE, IRD, CIRAD, CRESS, etc.)

III. L'AFD à La Réunion continuera de mobiliser les ressources financières qui lui sont allouées chaque année par le Ministère de l'Outre-mer (programme 123 s'agissant de l'enveloppe de bonifications + enveloppe du Fonds Outremer – FOM). Il semble raisonnable d'estimer qu'un **volume d'octrois de 250 M€/an** sur la période est un indicateur cible de la « capacité à produire » de l'agence dans un contexte optimal. La répartition du portefeuille à **80 % vers le secteur public en moyenne sur la période et 20 % vers le secteur privé** devrait se maintenir. L'AFD à La Réunion devra toutefois composer avec un environnement bancaire local de plus en plus concurrentiel et ainsi favoriser les coalitions d'acteurs (avec la Banque des Territoires, notamment) en promouvant autant que possible l'alignement des stratégies de risque.



1.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1.1. Des enjeux sociaux corrélés à l'achèvement de la transition démographique

La Réunion est le département d'Outre-mer le plus peuplé avec 859 959 habitants au 1^{er} Janvier 2020, ce qui représente 1,3 % de la population française. Bien que le solde naturel connaisse un ralentissement depuis quelques années, il demeure le moteur de la croissance démographique sur l'île (+1 %). La population est encore relativement jeune (30,7 % de la population a moins de 20 ans, contre 23,8 % dans l'hexagone) et les personnes âgées de plus de 75 ans ne représentent que 4,9 % de la population réunionnaise, contre 9,4 % en métropole. Cependant, les tranches d'âge amenées à s'accroître sont celles des jeunes de moins de 20 ans et des seniors de plus de 60 ans, soit celles étant les plus sujettes à la précarité. La densité de population à La Réunion est de 341 habitants au km², elle est donc déjà trois fois supérieure à la moyenne nationale. La transition démographique n'étant pas tout à fait achevée, il est attendu que le nombre d'habitants dépasse le million dans les années 2030, induisant des besoins accrus en équipements, en infrastructures et en services publics et une très forte pression sur le foncier agricole ainsi que sur l'emprise du Parc national de La Réunion.



Les indicateurs sociaux sont alarmants avec 39 % de la population réunionnaise qui vit sous le seuil de pauvreté¹, contre 14 % en métropole (2020), un taux de chômage de 21 %², un taux de scolarisation qui demeure faible (un(e) Réunionnais(e) sur trois étant sans diplôme de niveau bac) et un taux d'illettrisme deux fois supérieur à la moyenne nationale. En 2020, la population active est en baisse pour la quatrième année consécutive, le taux de chômage diminuant artificiellement – cette baisse n'étant pas due à une hausse du taux d'emploi mais à l'augmentation du nombre de sorties du marché du travail. Le recul de l'activité est particulièrement marqué chez les jeunes de 15 à 29 ans, 43 % d'entre eux n'étant ni en activité ni en études. La précarité concerne davantage les petites communes des Hauts, comme Cilaos dont le taux de pauvreté atteint 54 % ou Salazie qui compte 58 % de pauvres. La moitié des Réunionnais(es) ont un niveau de vie inférieur à 1 250 euros par mois, un pourcentage 28 % plus élevé que la moyenne nationale.

Enfin, à La Réunion plus encore qu'en métropole, les femmes sont davantage concernées par la précarité que les hommes³. Elles sont nombreuses à vivre seules avec leurs enfants (une femme sur cinq), ce qui les expose fortement à la pauvreté (60 % d'entre elles). Plus elles ont d'enfants, plus ce risque augmente. Ces mères isolées sont moins souvent titulaires d'un diplôme qualifiant et davantage à l'écart de l'emploi. Les Réunionnaises, toutes catégories confondues – et bien que plus nombreuses à avoir un diplôme que les hommes réunionnais – occupent plus rarement un emploi qu'eux. Cet emploi est souvent plus précaire et moins rémunérateur⁴.

Ainsi, le chômage structurel, l'emploi précaire, la misère sociale, la perte de repères et d'identité, en particulier chez les jeunes, alimentent un sentiment de mal-être au sein de la population réunionnaise et révèlent une société fortement inégalitaire.

¹ Le seuil de pauvreté à La Réunion est fixé à 1 063 € par mois.

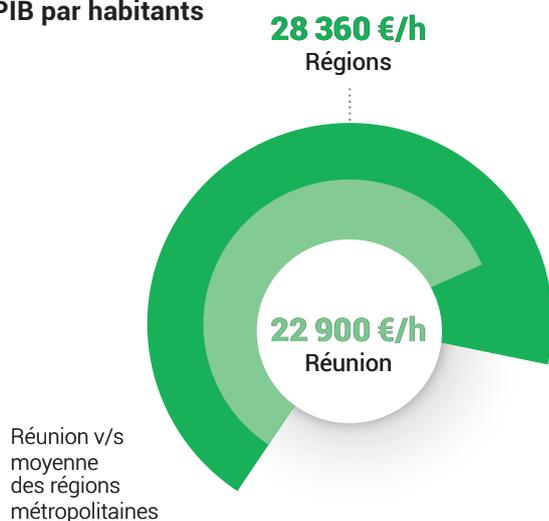
² En plus des 83 000 chômeurs, 66 000 personnes âgées de 15 à 64 ans sont également sans emploi mais souhaitent travailler. Elles sont toutefois considérées comme inactives au sens de l'OIT.

³ D'après une étude menée dans le cadre d'un partenariat entre l'INSEE et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) en 2019.

⁴ En 2015, le revenu salarial des Réunionnaises est inférieur de 14 % à celui des Réunionnais à temps de travail équivalent.

1.1.2. Une conjoncture économique dynamique brutalement menacée par la crise sanitaire

PIB par habitants



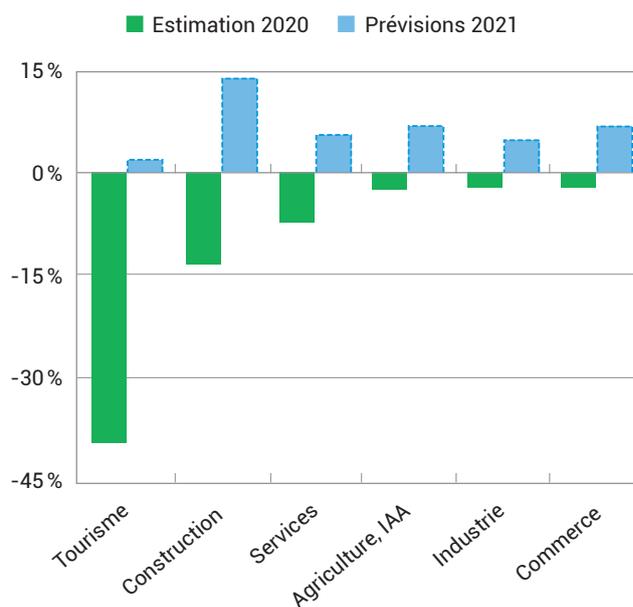
Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012723#tableau-TCR_062_tab1_regions2016

L'économie réunionnaise est dynamique mais reste encore en retrait par rapport aux régions métropolitaines – en témoigne le PIB par habitant qui demeure en moyenne inférieur d'environ 5 500€ à celui des habitants de métropole. Si la croissance économique est demeurée soutenue sur les dix dernières années, elle a connu des soubresauts récents, à la suite du mouvement des Gilets Jaunes qui a paralysé l'activité du territoire en 2018, avant que les indicateurs de croissance ne remontent en 2019. La pandémie mondiale a ensuite freiné l'activité économique⁵ mais l'île a un peu mieux résisté à la crise sanitaire que la métropole. Fin 2020, le marché du travail réunionnais est revenu à sa situation d'avant-crise, ce qui s'explique par des facteurs structurels tels que la place importante qu'occupent le secteur public et le secteur non-marchand, et le faible poids que représentent les exportations dans l'économie réunionnaise, ainsi que par l'impact des politiques publiques contracycliques et de soutien aux ménages et aux entreprises. Néanmoins, l'investissement a grandement diminué en 2020 à La Réunion (-58 %) et un grand nombre de travailleurs pauvres ou modestes – 1/3 des ménages réunionnais contre 1/5 de la population métropolitaine – demeure davantage exposé à la crise. Les entreprises des secteurs du tourisme et de la construction sont les plus touchées par la baisse de chiffre d'affaires. La commande publique devra continuer à jouer un rôle significatif pour soutenir l'activité économique et rétablir le climat de confiance auprès des entreprises.

⁵ Perte de 4,2 points de PIB entre 2019 et 2020.

⁶ En plus de cette ZEE, le littoral Ouest de La Réunion est classé réserve naturelle marine nationale, plus haut niveau de protection de la législation française pour une aire marine protégée. En outre, l'Etang Saint-Paul a été classé « zone humide d'importance internationale Ramsar » en 2019.

Estimation 2020 des pertes de CA et prévision 2021 par secteur



Source : enquête de conjoncture, IEDOM.

1.1.3. Des enjeux environnementaux et sanitaires sur un territoire vulnérable au changement climatique

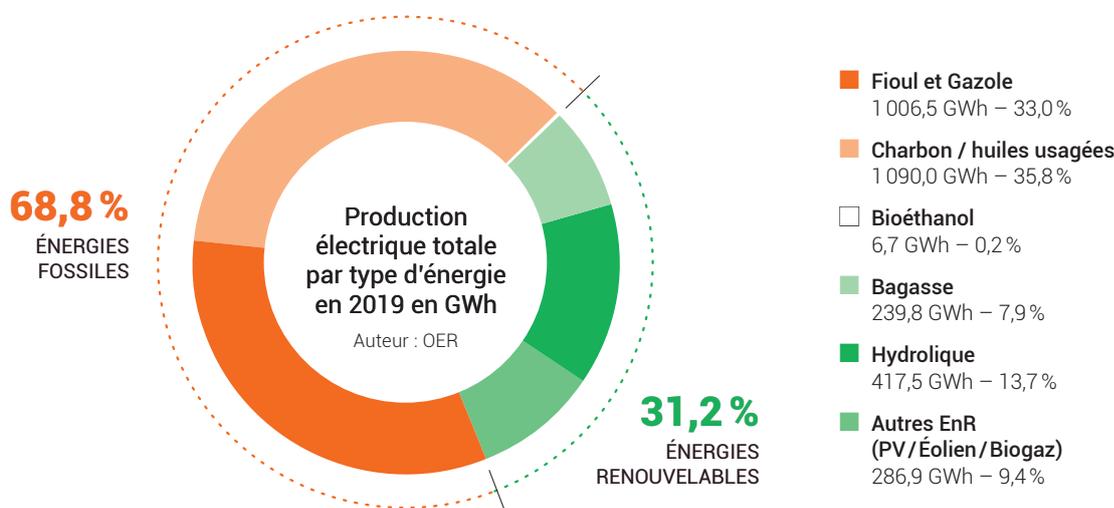
La Réunion, avec Madagascar et les îles Mascareignes, fait partie des 36 points chauds de la biodiversité dans le monde grâce à ses pitons, cirques, remparts et à son parc national qui recouvre 70 % de son territoire. 40 % du territoire de l'île est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2013. Un tiers des espèces végétales (sur les 905 espèces indigènes) a été classé par l'UICN comme au moins « vulnérable ». À cela s'ajoute le littoral côtier et les milieux marins qui, dans une Zone Économique Exclusive de 311 426 km², accueillent une faune et une flore marines riches et diversifiées⁶. Ces écosystèmes sont globalement menacés et dégradés par l'activité humaine et les effets du changement climatique. Ces derniers sont divers : élévation du niveau de la mer (estimée à +80 cm en 2100) augmentant la surface des zones inondables, érosion et recul du trait de côte, augmentation des températures des eaux provoquant la disparition de nombreuses espèces marines dont les coraux nécessaires à l'équilibre biologique des lagons réunionnais, intensification des phénomènes cycloniques et du contraste saisonnier entraînant une recrudescence des maladies de type arboviroses telles que la dengue ou le *chikungunya*, multiplication des mouvements de terrain dans les cirques et des inondations dans les ravines et sur le littoral, redoublement des sécheresses entraînant un accroissement

du nombre de feux de forêt ainsi qu'une diminution des rendements agricoles (et notamment de la filière de la canne à sucre, particulièrement sensible aux altérations du climat), etc. La préservation de la biodiversité, en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique, représente un enjeu majeur pour La Réunion. La création de l'agence régionale de la Biodiversité (déclinaison locale de l'Office Français de la Biodiversité) a été actée en 2018 et sa préfiguration est en cours⁷.

Les enjeux résident aussi dans l'atténuation du changement climatique, et La Réunion bénéficie d'atouts majeurs pour le développement des énergies renouvelables sur son territoire : vent, géothermie, eau, ensoleillement, potentiel

énergétique de l'océan, etc. Cependant, les ENR représentent seulement 31,2 % du mix électrique en 2019 et l'île, zone insulaire non interconnectée (ZNI), reste fortement dépendante des importations de produits énergétiques, notamment fossiles (87% des importations). La Réunion s'est engagée en signant le 20 avril 2022 la programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE) – déclinaison locale de la Loi sur la transition énergétique de 2015 –, à atteindre un objectif d'autonomie énergétique en 2030. En parallèle, un effort important de maîtrise de la demande d'énergie, en particulier dans le secteur des transports⁸, apparaît nécessaire, tout comme la valorisation énergétique des déchets et le développement de l'économie circulaire, qui génère des bénéfices tant environnementaux que sociaux.

Production électrique : 3 046,9 GWh – 262,0 ktep



Comparatif avec les ZNI et la Nouvelle Calédonie du taux de pénétration des EnR dans la production électrique

Part de la production d'origine renouvelable	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Corse (donnée 2018)	Guyane (donnée 2018)	Nouvelle Calédonie
2019	22 %	24 %	31 %	37 %	66 %	14 %

Source : EDF Open Data pour la Corse et la Guyane, OER, OMEGA, Collectivité territoriale de Martinique, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie.

Enfin, la ressource en eau est abondante mais inégalement répartie dans l'espace et dans le temps⁹. L'approvisionnement en eau de 75 % de la population réunionnaise est dépendant de réserves superficielles, sujettes à une grande variabilité des régimes pluviométriques et à des contaminations ponctuelles en cas d'événements climatiques extrêmes qui s'accroissent avec le changement climatique

(remontées salines importantes, fortes sécheresses, inondations, etc.). Les établissements intercommunaux (EPCI) compétents depuis janvier 2020¹⁰ pour la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées, devront encore investir massivement afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, le rendement des réseaux et les capacités épuratoires de l'assainissement collectif.

⁷ Avec le cofinancement de l'étude de préfiguration par l'AFD entre autres.

⁸ Ce secteur représente deux tiers des besoins énergétiques finaux de l'île en particulier le secteur routier (66 %) et le secteur aérien (32 %).

⁹ Même si le basculement des eaux d'est en ouest (le projet ILO – irrigation du littoral ouest) finalisé en 2016, après près de 20 ans de travaux successifs, permet de mieux satisfaire les besoins en eaux des agriculteurs de la côte ouest et des particuliers.

¹⁰ En application de la Loi NOTRe.

1.1.4. Des enjeux majeurs d'aménagement du territoire en termes d'inclusion, de mobilité et de valorisation du foncier économique

Les inégalités sociales se conjuguent avec les inégalités territoriales au sein même de l'île, entre les Hauts, les pentes et le littoral, mais également entre les petites et grandes communes. Le Conseil économique et social de La Réunion (CESER) parle de « fracture territoriale » pour désigner à la fois l'écart du niveau de vie médian entre La Réunion et la métropole (30 % inférieur) et les divergences en termes d'accès aux services publics, de mobilité, de couverture numérique, sur le territoire réunionnais. En effet, selon l'Observatoire des inégalités, La Réunion est le deuxième département français le plus inégalitaire, où l'écart de revenu entre les 10 % plus riches et les 10 % plus pauvres est de 4,4 (pour une moyenne à 3,4 en France métropolitaine).

1.1.5. Des opportunités à l'échelle régionale pour valoriser l'expertise française comme réponse à des problématiques communes du sud-ouest de l'océan Indien

La Réunion dispose d'atouts indéniables pour répondre aux défis communs des vulnérabilités liées à l'insularité des géographies du sud-ouest de l'océan Indien (dépendance énergétique, ressources naturelles sous pression, inégalités sociales fortes, faible connectivité maritime, aérienne et numérique¹¹, etc.). Elle est l'une des neuf régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, statut qui lui permet de bénéficier de crédits européens substantiels¹² comprenant les fonds européens de coopération territoriale¹³ en réponse aux enjeux touchant aux biens communs régionaux tels que la santé, la veille épidémiologique, la préservation de la biodiversité, de l'économie bleue, la formation, le développement économique, etc.

La Réunion est également associée à une organisation régionale, fait unique pour un département français. La Commission de l'océan Indien (COI) compte en effet la France au titre de La Réunion comme membre de plein droit, aux côtés de Madagascar, des Comores, des Seychelles et de Maurice. Dans ce cadre, l'île entretient un dialogue avec ses voisins sur les enjeux partagés des petites économies insulaires : changement climatique, biodiversité, réduction des risques, développement économique durable...). L'action de l'AFD s'inscrit dans la continuité des priorités portées pendant la présidence française de la COI (2021-2022), notamment ses volets visant la relance de la coopération régionale aux fins d'une reprise économique post-Covid pérenne et du développement de la mobilité universitaire.

Le territoire ultramarin a également un rôle moteur à jouer dans l'espace régional par la valorisation et la projection de son expertise publique et privée dans ces secteurs à fort impact régional et dont les acteurs sont connectés et se rencontrent dans des séminaires impulsés, à la suite de l'évènement Choose La Réunion (23 octobre 2019), par des réseaux régionaux (Cap Business OI¹⁴, association des villes et communes de l'océan Indien, association des ports des îles de l'océan Indien, association des îles-vanille¹⁵, etc.).

Enfin, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) représentent un atout géostratégique majeur pour la France dans cette zone, lui conférant, avec La Réunion et Mayotte, une zone économique exclusive (ZEE) substantielle de 2,8 millions km². Ce territoire d'Outremer français est composé des **Îles éparses**, des **Îles australes** et de la **Terre Adélie**. Les TAAF disposent du statut de Pays et territoire d'Outremer (PTOM), et à ce titre bénéficient de fonds européens au travers du FED PTOM (cf. annexe 2). Terres faiblement anthropisées – en raison de leur éloignement avec les pays habités –, sanctuaires de biodiversité abritant l'une des plus fortes concentration et diversité d'oiseaux et de mammifères marins au monde –, les TAAF servent de zones-refuges à de nombreuses espèces menacées, parfois endémiques, et constituent une extraordinaire plateforme pour la recherche scientifique, en particulier à l'échelle de la région océan Indien.

¹¹ Cf. stratégie régionale. Bien que l'IEDOM estime à 2,5% la part des entreprises numériques dans le bassin entrepreneurial, faisant de La Réunion, l'un des départements les plus « fibrés » de France, il existe une véritable fracture numérique intra-territoriale.

¹² Lors de la programmation 2014-2020, les RUP françaises ont bénéficié de 4,9 milliards d'euros via les Fonds européens structurels d'investissement. Ces fonds composés du FEDER, du FSE, du FEADER, FEAMP devraient de nouveau s'appliquer dans les RUP pour la programmation 2021-2027. La Réunion avait, quant à elle, bénéficié de 2,1 milliards d'euros.

¹³ Le FEDER finance notamment le programme INTERREG V océan Indien qui vise à renforcer l'insertion régionale de La Réunion et de Mayotte et à répondre aux enjeux de co-développement dans cette région pour un budget de 63,2M€.

¹⁴ Anciennement Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien.

¹⁵ Assure la promotion touristique des îles de l'océan Indien.

1.2. AXES D'INTERVENTION DES PARTENAIRES PUBLICS ET FINANCIERS

L'intervention de l'État s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, qui doit assurer les contreparties nationales requises par l'Europe dans le Programme Opérationnel (PO) 2014-2020. Son action s'inscrit également dans le cadre du Contrat de convergence et de transformation 2019-2022 avec pour objectif de partager une stratégie de territoire avec les collectivités territoriales réunionnaises. Dans le contexte de crise sanitaire et économique lié à la pandémie de Covid-19, l'État joue un rôle d'amortisseur au travers du plan de relance national¹⁶ qui sera décliné à La Réunion jusqu'à fin 2022 afin d'atténuer l'impact de la crise sur le secteur privé et maintenir le niveau de la commande publique. L'État intervient au travers d'une palette d'outils financiers tels que le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)¹⁷, le Prêt développement Outre-mer (PDOM)¹⁸, la Ligne budgétaire unique (LBU)¹⁹.

La Région Réunion est un acteur clé du développement économique du territoire réunionnais. Au cœur des stratégies nationales, via le Contrat de Plan État-Région (CPER), et européennes²⁰, via le programme opérationnel européen (POE), la Région dispose d'un rôle de programmation et de planification stratégique qui encadre l'action des collectivités situées sur son territoire. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a renforcé ses compétences dans les domaines du développement économique²¹, de l'aménagement du territoire²², de la gestion des déchets²³ et de la mobilité interurbaine²⁴. Ces compétences ajoutées à celles partagées avec le Département et les communes font de la Région le moteur de la commande publique sur le territoire : lancement de grands chantiers comme la Nouvelle Route du Littoral (NRL), projet de réseau rail téléguidé (RRTG) d'ouest en est, développement des ports maritimes et rôle actif en matière de coopération régionale. En outre, la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a chargé les régions de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), outil de pilotage de la politique énergétique.

Le Département Réunion, acteur-pivot de l'action sociale sur le territoire²⁵, porte la charge financière d'allocations de solidarité telles que la prestation de compensation du handicap et l'allocation personnalisée d'autonomie. La recentralisation du RSA par l'État en 2020 a permis au Département de retrouver des marges de manœuvre budgétaires et de faire preuve de résilience face à la crise économique et sanitaire – en témoigne le plan de relance départemental qui a pu être déployé à hauteur de 500 M€ sur trois ans. Le Département a compétence également sur le secteur de l'agriculture (hors filière pêche) et à ce titre est l'autorité de gestion du fonds européen FEOGA ainsi que du FSE, en tant que chef de file de l'action sociale et de la politique d'insertion. Enfin, le Département partage avec la Région des compétences en matière d'éducation (construction, entretien et équipement des collèges), de sport, de culture et du tourisme.

L'Europe est un acteur majeur du financement de l'économie réunionnaise. De par son statut de Région ultrapériphérique (RUP), La Réunion peut accéder aux fonds structurels européens (FEDER, FEOGA, FSE, et Interreg) et bénéficie de crédits européens substantiels (2,2 milliards d'euros sur le programme opérationnel 2014-2020). En 2017, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche en faveur des RUP afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune. Cette stratégie encourage la modernisation du secteur agricole et la valorisation de nouveaux leviers de croissance endogène : économie bleue, économie circulaire, tourisme responsable, énergie renouvelable, développement de l'accès aux technologies numériques.

La Réunion accueille de nombreuses **banques commerciales** (Crédit Agricole, CEPAC, BFCOI, BNP Paribas, etc.) générant un marché très compétitif et liquide. L'AFD, le groupe Caisse des dépôts (CDC) – à travers ses filiales Banque Publique d'Investissement (BPI)²⁶ et Banque postale et sa Direction de la « Banque des territoires » – ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) sont les trois banques publiques y intervenant et avec lesquelles la complémentarité des offres et/ou le partage de risques sont systématiquement recherchés.

¹⁶ En janvier 2021, le Ministère des Outre-mer a mis en place des mesures de soutien de grande ampleur, décidant d'octroyer 243 millions d'euros aux entreprises réunionnaises. Fin mars, l'État, la Région et le Département ont cosigné un plan de relance local visant à injecter 1 milliard d'euros dans l'économie réunionnaise et ciblant particulièrement les secteurs de la santé, de l'emploi, de la transition écologique, du numérique et des services.

¹⁷ **FEI** : Fonds à destination de projets d'investissements stratégiques tel que la connectivité et le numérique.

¹⁸ **PDOM** : Prêt renforçant le fonds de roulement et finançant les investissements des petites et moyennes entreprises.

¹⁹ **LBU** : Ligne budgétaire relative au logement social en Outremer.

²⁰ La Région est autorité de gestion des fonds FEDER et FSE.

²¹ Élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII.

²² Élaboration d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET.

²³ Élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets.

²⁴ La Région a récupéré en 2017 la gestion des services non urbains de transport (compétence auparavant exercée par le Département).

²⁵ La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 désigne ainsi le Département comme « chef de file » en matière de cohésion sociale.

²⁶ La BPI (ex-OSEO) est une Banque publique destinée au secteur privé qui était représentée par l'AFD jusqu'en 2019 à La Réunion et qui a dû développer son réseau en propre dans les Outremer (livre bleu 2018).

Sur le secteur des collectivités locales, de nouveaux financeurs comme la SFIL et sa filiale la CAFFIL²⁷, la Banque Postale, l'AFL (à laquelle s'adresse une part croissante des collectivités réunionnaises – La Possession, CASUD, TCO – se rapprochant d'un système mutualiste) ou encore les banques commerciales de la place sont offensifs. Sur le

secteur privé ou associatif, **la place bancaire réunionnaise** est à la fois concurrentielle et partenariale puisque l'AFD intervient obligatoirement en cofinancement avec une ou plusieurs banques commerciales lorsqu'elle accompagne une structure privée.

1.3. MANDAT ET POSITIONNEMENT DU GROUPE AFD

1.3.1. Les cadres stratégiques

L'intervention de l'AFD à La Réunion s'inscrit dans le cadre du Livre bleu Outre-mer de 2018 et du Contrat de Convergence et de Transformation de La Réunion (2019-2022). Ce document fixe 27 priorités pour le développement des territoires ultramarins, structurées autour de quatre thématiques principales : (i) des territoires à vivre, (ii) des territoires accompagnés, (iii) des territoires pionniers et (iv) des territoires d'influence et de rayonnement.

Le ministère des Outre-mer a par ailleurs lancé en 2019 une stratégie visant à assurer un avenir durable pour les territoires. Construite en lien avec les 17 objectifs du développement durable (ODD), cette stratégie invite à penser le futur des outre-mer à travers un défi double : lutter contre le changement climatique tout en s'assurant d'une réduction des inégalités sociales. Cette stratégie se traduit concrètement pour l'AFD par une enveloppe financière annuelle de bonifications destinée à financer des investissements en ligne avec ces défis. Le ministère a, par ailleurs, confié à l'AFD la gestion du Fonds Outremer (FOM) afin d'accompagner l'ingénierie de projets du secteur public ultramarin. La dotation de ce fonds est de 30 M€ sur deux ans (15 M€ en 2021 et 15 M€ en 2022).

Enfin, de par leur positionnement stratégique entre l'Afrique et l'Asie, les îles du sud-ouest de l'Océan indien sont **au cœur de la stratégie de renforcement de l'axe indopacifique** encadrée par les Livres blancs « Asie-Océanie » et « Afrique et Océan Indien » du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)²⁸.

L'intervention de l'AFD s'inscrit également dans le Plan d'Orientation Stratégique du Groupe (2018-2022) qui décline les conclusions du CICID du 8 février 2018 et traduit les Objectifs du développement durable (ODD) et l'Accord de Paris en cinq engagements et six transitions. À travers sa

stratégie « Trois Océans » (2019-2022), l'AFD a défini ses priorités dans les trois bassins océaniques en structurant son intervention autour de trois finalités qui, toutes, se rejoignent pour un « monde en commun » : (i) la solidarité nationale par l'alignement économique et social des Outre-mer sur l'Hexagone ; (ii) la solidarité internationale au service du développement des États étrangers ; (iii) une meilleure prise en compte des défis communs, au premier rang desquels la lutte contre le changement climatique et le renforcement du lien social. La stratégie régionale océan Indien décline ces priorités avec trois objectifs régionaux et un objectif transversal : (i) encourager le développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire par une approche écologiquement responsable, (ii) construire des sociétés inclusives au service des populations, (iii) favoriser un cadre de gouvernance publique plus protecteur et (iv) faciliter l'intégration des îles de la France de l'océan Indien dans leur bassin. Le groupe AFD y réaffirme son engagement dans le soutien aux économies ultramarines, en intervenant en soutien des entreprises et en finançant les investissements des collectivités territoriales et des autres acteurs publics. Il promeut notamment le renforcement de l'insertion des territoires ultra-marins dans leur bassin régional en soutenant des projets de coopération partagés avec les États voisins.

1.3.2. Positionnement du groupe AFD

L'AFD est un partenaire historique des collectivités territoriales et intervient de manière contra-cyclique ou en partage de risque avec **la Banque des territoires** sur des collectivités locales placées en réseau d'alerte par la DRFIP. Son excellente connaissance des finances locales et du tissu socio-économique, la qualité du dialogue et la confiance mutuelle qui s'est installée au fil des ans avec les élus et l'administration territoriale sont un atout majeur à valoriser.

²⁷ Caisse Française de financement local, filiale à 100 % de la SFIL, dont l'activité unique est le refinancement de crédit à des entités du secteur public via l'émission de titres obligataires sécurisés.

²⁸ À ce titre, l'AFD appuie l'alliance Indopacifique par (i) une meilleure compréhension de l'expansion chinoise, (ii) un renforcement des partenariats notamment avec les institutions régionales et (iii) l'identification de projets nationaux ou régionaux, susceptibles d'associer l'Inde, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, non seulement dans les océans Indien et Pacifique, mais également sur les continents africain et asiatique.

La présence de l'AFD dans le tour de table des financeurs des acteurs privés *a fortiori* sur des projets complexes et structurants est appréciée par les banques de la place. Ses financements complètent et/ou sécurisent de façon générale l'offre bancaire dite classique en proposant un package de financement pouvant, le cas échéant, associer des interventions en haut de bilan (via PROPARCO), des prêts directs de l'AFD et une expertise technique. Cette ingénierie financière permet de boucler le financement de certaines opérations innovantes, originales, exemplaires ou risquées.

L'AFD se distingue par sa **capacité d'expertise** qu'elle met à la disposition des collectivités publiques, qui se traduit concrètement par des actions d'appuis et de conseils, financées par le FOM, s'inscrivant dans une logique de

complémentarité avec les financements octroyés. La contribution à la production de connaissances et la mobilisation d'expertise sont devenues au fil des ans des activités transversales complémentaires de l'activité de financement, deux activités à très forte valeur ajoutée partenariale qui permettent de proposer une **offre intégrée** et qui contribuent à positionner l'AFD comme un acteur de référence en soutien aux Objectifs de développement durable dans les Outremer.

Mais l'AFD intervient au sein d'un environnement bancaire de plus en plus concurrentiel dans un contexte de liquidité importante des banques de la place et doit continuer à innover et renouveler son offre tout en consolidant sa position d'Agence de développement durable des outremer.



2.

PRIORITÉS DU GROUPE AFD

La Réunion doit absorber les externalités négatives dues à la pression anthropique imposée par des modes de production et de consommation insuffisamment respectueux de l'environnement et un niveau de croissance démographique élevé. Il est crucial que les projets et mesures mis en place pour atténuer le réchauffement climatique et préserver les écosystèmes de l'île s'allient avec une croissance inclusive afin de réduire les inégalités et la pauvreté, dynamiser le tissu social et économique local et permettre à la région de réduire les inégalités. Ces enjeux de protection de l'environnement et de justice sociale sont transverses et interdépendants. Ainsi, en cohérence avec le cadre stratégique rappelé plus haut, le groupe AFD se fixe trois objectifs pour son intervention à La Réunion et dans les TAAF :

- Encourager le développement durable des filières de l'économie bleue²⁹, verte et circulaire par une approche écologiquement responsable (OG 1) ;

- Réduire les inégalités structurelles et renforcer l'inclusion sociale sur le territoire réunionnais (OG 2) ;
- Faciliter l'intégration et le rayonnement des deux territoires (Réunion et TAAF) dans leur bassin océanique (OT).

En application de ses deux engagements **100% Lien social et 100% Accord de Paris**, le Groupe s'assurera que chaque activité contribue au renforcement de la cohésion sociale, à la réduction des inégalités socio-économiques et de genre et que tout projet contribue à une trajectoire de développement résiliente et bas-carbone. Le Groupe cherchera en particulier à maximiser les co-bénéfices climat des opérations qu'il finance, que ce soit en termes d'adaptation ou d'atténuation.

2.1. ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE BLEUE, VERTE ET CIRCULAIRE PAR UNE APPROCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

En cohérence avec les ODD 12, 13, 14 et 15, l'AFD contribuera à **renforcer la résilience des territoires, spécifiquement La Réunion, soumise à une forte pression anthropique sur son littoral (OS 1.1)** et veillera à appuyer **le développement d'activités économiques durables et de filières de l'économie circulaire (OS 1.2)**.

2.1.1. Renforcer la résilience aux impacts du dérèglement climatique et à la perte de biodiversité

De par leur situation géographique et météorologique, La Réunion et les TAAF sont particulièrement exposés aux aléas climatiques (cyclones, inondations, glissement de terrain, etc.) nécessitant des infrastructures et écosystèmes résilients aux catastrophes naturelles et plus globalement adaptés au changement climatique. L'AFD renforcera son

soutien aux collectivités locales, aux établissements publics locaux, aux intercommunalités³⁰, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles afin de renforcer la résilience des territoires et des populations. Les services environnementaux, tels que les réseaux d'eau potable, d'assainissement, et la filière déchets seront prioritaires, La Réunion présentant encore un retard significatif dans ces secteurs³¹. L'AFD développera également son action en faveur de la préservation de la biodiversité, dans une démarche convergente avec l'agenda de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, l'AFD interviendra dans le cadre du Plan Eau DOM³² formalisé par les Contrats de Progrès signés avec les cinq EPCI de l'île. Dans le cadre de ce dispositif national, l'AFD travaillera avec l'ensemble des acteurs de l'eau (Office de l'Eau, Département, EPCI, délégataires,) et des financeurs (État,

²⁹ L'économie bleue comprend les activités et infrastructures portuaires, chantiers navals, la pêche, le tourisme.

³⁰ Les EPCI ont adopté les Plans Climat Air Eau Énergie Territoriaux (PCAET) accompagnés financièrement par l'AFD.

³¹ Une centaine de réseaux alimentant un tiers de la population serait susceptible de délivrer une eau temporairement non-conforme lors des épisodes pluvieux.

³² Objet de la circulaire du 23 juin 2016 des ministères de l'Environnement, de l'énergie et de la mer et des Outre-mer, le Plan Eau Dom a pour finalité d'engager, avec les collectivités compétentes, un travail de renforcement de leurs capacités financières et techniques en matière de services d'eau et d'assainissement. Assorti d'indicateurs et d'objectifs précis, ce Plan se traduira par la signature de contrats de progrès avec les collectivités.

CDC, banques de la place). Elle poursuivra ses financements bonifiés (partagés à parts égales avec la Banque des Territoires) visant la réhabilitation et la rénovation des infrastructures ainsi que ses appuis à maîtrise d'ouvrage au travers des subventions du Fonds Outremer (FOM) pour l'élaboration de schémas directeurs et l'amélioration de la gestion des services.

Peu engagée jusqu'alors dans le soutien aux initiatives visant **la préservation et la valorisation de la biodiversité** remarquable de l'île, l'AFD, qui accompagne depuis 2020 la coopération régionale entre le Parc national de La Réunion (PNR) et le *South African National Parks*, souhaite amplifier son partenariat avec le PNR³³ en assurant le préfinancement des subventions européennes que le PNR reçoit de l'État ou en soutenant les actions inscrites dans sa *charte du Parc*. Il s'agira d'ancrer encore davantage l'AFD dans une démarche de préservation de la biodiversité, en convergence avec les agendas de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la diversité biologique.

La collectivité des TAAF, bien que n'abritant pas de population permanente, n'est pas dénuée de pression anthropique (espèces exotiques importées et envahissantes, risques de biosécurité avec les missions scientifiques...). Elle est au cœur des enjeux de protection de la biodiversité pour le bassin de l'OI. Protéger le patrimoine naturel de ces îles via une stratégie de surveillance maritime adaptée, ou à travers des stratégies de restauration des écosystèmes, tout en faisant de ces territoires insulaires des lieux privilégiés de l'observation scientifique de la biodiversité est l'un des objectifs majeurs de l'AFD. Outre le financement des bâtiments maritimes³⁴ qui sillonnent les mers australes et antarctiques, l'Agence contribuera au développement de filières respectueuses de l'environnement de la pêche durable, dans la continuité des actions déjà menées avec l'IORA sur la lutte contre la pêche INN, ainsi qu'à l'objectif de préservation de la biodiversité qui se traduit sur le prochain programme européen NDICI (ex FEDER) par des enveloppes de fonds délégués dédiées à la gestion des aires marines protégées (AMP), de connaissances scientifiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). L'AFD s'intéressera également au cofinancement du 3^e consortium de recherche sur les Eparses en lien avec le classement des Iles Glorieuses en réserve nationale marine en juin 2021.

2.1.2. Développement durable et économie circulaire

L'économie circulaire vise à dépasser le modèle classique de production et de consommation linéaire pour se diriger vers un paradigme fondé sur l'écoconception, la consommation responsable des ressources naturelles, l'allongement de la durée d'usage du produit fini et le recyclage optimal des facteurs de production utilisés. Elle permet de dépasser le clivage entre nécessaire augmentation des activités économiques d'un côté, et préservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique de l'autre. S'inscrivant dans le cadre de l'ODD 12 relatif aux modes de consommation et de production durables, l'AFD continuera à mobiliser ses outils financiers afin de soutenir les acteurs locaux de la filière de collecte, de gestion et de valorisation des déchets à La Réunion, comme elle le fait depuis 2014 auprès des acteurs publics engagés dans ce domaine.

La ville durable, l'agroécologie, les énergies renouvelables, l'écotourisme, l'économie bleue et les circuits courts d'approvisionnement alimentaire – secteurs particulièrement créateurs d'emplois – seront ciblés en priorité afin de promouvoir le développement de filières de l'économie circulaire. Les villes étant les principales consommatrices d'énergie – en utilisant 2/3 et rejetant 70 % des émissions de GES –, l'AFD accroîtra ses financements vers des projets de **smart cities décarbonées** proposant d'optimiser les mobilités et d'utiliser le numérique pour transformer l'action publique. L'AFD a également pour but de participer à inscrire l'île de La Réunion dans une stratégie de **croissance bleue**. En activant le potentiel des secteurs maritimes, des activités nautiques, des infrastructures portuaires et du tourisme bleu, elle reconnaît la place du lagon réunionnais, et plus généralement de l'océan Indien, en tant que moteurs de l'économie réunionnaise et sources de richesses en termes de patrimoine naturel à protéger. Consciente de l'importance du Port Réunion – qui devient le 4^e port français en termes de trafic conteneurisé, l'agence continuera d'appuyer TCO dans son projet de revitalisation du port de la Pointe des Galets, tout en veillant à soutenir ses initiatives d'aménagement du littoral ouest. L'AFD portera une attention particulière à l'émergence et au développement d'une **production agricole locale** et durable, notamment en favorisant les circuits courts d'approvisionnement, afin de limiter la dépendance de La Réunion aux importations. Pour ce faire, l'agence accompagnera les collectivités, notamment le Département qui porte la compétence *Agriculture*. Ce dernier s'engage, à travers le plan *AgriPéi*, à faire en sorte que le secteur agro-industriel réunionnais couvre 60 % de l'approvisionnement de l'île³⁵ ; le but étant, à terme, d'impliquer l'ensemble de la sous-région afin d'accroître son niveau de sécurité alimentaire. L'Agence souhaite s'ancrer dans

³³ Limité pour l'heure à de l'échange d'expertise sur des thématiques précises.

³⁴ L'AFD a financé ces dernières années la jouvence du navire *Marion Dufresne* et la construction du navire scientifique *L'astrolabe*.

³⁵ Selon la Chambre d'agriculture de La Réunion, 50 % des besoins alimentaires des Réunionnais(es) sont aujourd'hui couverts (80 % des besoins en fruits, 70 % des besoins en légumes, 50 % des besoins pour la viande porcine, la volaille, les œufs et le lait et 25 % des besoins en bœuf). Les associations locales travaillant sur la thématique de l'autosuffisance constatent cependant que la production des ingrédients de base de l'alimentation réunionnaise (le riz, les grains, l'ail, l'oignon et la tomate) ainsi que la production à destination du bétail réunionnais demeurent très en deçà des objectifs départementaux avec une capacité alimentaire qui correspond à moins de 10 % de ce que les Réunionnais(es) consomment réellement.

une **logique de croissance endogène durable** qui répond aux besoins structurellement élevés de La Réunion en termes de créations d'emplois.

La **transition énergétique** et écologique constitue un des enjeux majeurs des territoires insulaires. Selon la Loi de transition énergétique de 2015, La Réunion devrait atteindre son **autonomie énergétique en 2030**. Cette politique très volontariste induirait, selon une étude de l'ADEME³⁶, un besoin accru en investissements de +68 % incluant l'ensemble des secteurs très consommateurs d'énergie (électricité, eau chaude sanitaire, climatisation et transports notamment le développement des transports électriques). Pour atteindre cet objectif, la maîtrise de la demande et

l'efficacité énergétique seront au centre des préoccupations de l'AFD. Celle-ci accompagnera la transition énergétique de l'île en poursuivant ses investissements dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE), co-élaborée par la Région Réunion et l'État, qui permet d'atteindre 100 % d'EnR d'ici à 2028. L'objectif principal sera de sortir de l'exploitation d'énergie fossile, et notamment du charbon, à horizon 2023. L'AFD soutiendra les acteurs publics et privés engagés dans une trajectoire bas carbone du territoire en mobilisant des financements et des appuis à maîtrise d'ouvrage. Le dialogue et la coordination des actions, au travers d'une dynamique partenariale avec les opérateurs très présents sur ce sujet, favoriseront les effets de levier et l'efficacité de nos interventions.

2.2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS STRUCTURELLES ET RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE RÉUNIONNAIS

Révélee lors de la crise des Gilets Jaunes et aggravée par celle du Covid-19, la fragilisation de la cohésion sociale devient une préoccupation centrale dans ce territoire réputé pour son vivre-ensemble. La sociologie de La Réunion est marquée par de fortes disparités et inégalités entre les Hauts de l'île, où demeurent les populations les plus défavorisées, et les zones urbaines côtières, plus favorisées. Dans ce contexte, il est primordial de déployer une stratégie volontariste pour renforcer l'inclusion sociale et lutter contre les inégalités structurelles et conjoncturelles (ODD 5 et 10). Afin d'atténuer ces disparités, l'Agence contribuera à amplifier l'offre de services publics via un **aménagement du territoire plus inclusif, notamment vis-à-vis des Hauts de l'île (OS 2.1). L'AFD poursuivra son engagement en faveur du lien social, des solidarités et de la réduction des inégalités (OS 2.2)** en les plaçant au cœur des politiques publiques qu'elle finance. Enfin, elle continuera, en cohérence avec l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être », à **renforcer l'offre médicale et médico-sociale sur l'île dans le but d'améliorer la résilience de la chaîne de l'offre de soins publique et privée face aux chocs épidémiques (OS 2.3)**. La mise en place d'outils d'intervention en subvention, mais aussi l'éligibilité aux prêts bonifiés des associations du secteur médico-social, permet d'inscrire le lien social au cœur du mandat de l'AFD à La Réunion.

2.2.1. Accompagner un aménagement du territoire plus inclusif en développant les transports publics et l'équipement des communes défavorisées

Les transports – facteurs d'inclusion

Accompagner le développement du réseau de transports collectifs intra et interurbains est un enjeu majeur, tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en ce que les transports doux représentent une alternative à l'automobile), que de lutte contre l'enclavement et l'exclusion sociale – la mobilité facilite l'insertion socioprofessionnelle et notamment des femmes. Dans cette optique, l'AFD continuera de soutenir, en prêts et en appui à maîtrise d'ouvrage, les collectivités notamment la Région et les EPCI qui portent les politiques transports sur le territoire. Il en est ainsi du programme de la CINOR de transport par câbles aériens. Ce programme vise un double objectif de désengorgement du réseau routier diminuant, *de facto*, les émissions de GES, et d'aménagement d'équipements de proximité en faveur de l'inclusion sociale des populations riveraines. Dans cette même logique, l'AFD entend accompagner le développement des mobilités durables en veillant à la complémentarité des deux projets de lignes de tramway envisagées : TAO (Tramway aéroport entrée Ouest) porté par la CINOR et *Runrail* porté par la Région Réunion. Au-delà

³⁶ Vers une autonomie énergétique en zone non interconnectée à horizon 2030 – ADEME – mars 2018.

du financement d'infrastructures, l'Agence souhaite inciter les collectivités réunionnaises à engager la définition d'un schéma directeur des transports publics à l'échelle du territoire afin de contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques sobres en carbone, conjuguant la lutte contre le changement climatique et la cohésion sociale à travers un aménagement durable du territoire. L'AFD pourrait contribuer à l'animation de cette réflexion autour d'un schéma de transport territorial par la mobilisation d'une expertise sectorielle et aux côtés des services de l'État.

Aménagement et rénovation urbaine – concilier justice sociale et adaptation au changement climatique

Consciente de la nécessité de combler le déficit d'infrastructures publiques et de l'offre de services publics, et de revitaliser les communes des Hauts, l'agence accroîtra son engagement pour des projets d'aménagement et de rénovation urbaine lancés par ces communes de taille modeste et veillera à ce qu'ils intègrent une performance énergétique optimale, qu'ils laissent la part belle aux infrastructures culturelles et sportives et qu'ils adoptent des objectifs volontaristes et ciblés en matière d'inclusion des jeunes et des femmes. L'Agence utilisera les subventions du Fonds Outre-Mer afin de continuer à renforcer les capacités de ces communes enclavées, tout en les accompagnant vers une trajectoire budgétaire vertueuse. Toujours dans un souci de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, l'AFD continuera à financer les SEM, bailleurs sociaux et aménageurs, qui recourent un ensemble d'activités en lien avec un aménagement inclusif du territoire. L'agence agira ainsi indirectement sur l'augmentation de l'offre et de la qualité du bâti des logements intermédiaires et sociaux, sur une île où le foncier se raréfie et où les coûts du logement demeurent élevés tandis que la demande n'est pas satisfaite³⁷.

2.2.2. Renforcer le lien social, les solidarités et réduire les inégalités sociales

Dans un territoire où 31 % des familles sont monoparentales (contre 16 % en métropole), où la part des grossesses précoces est supérieure à 5 % (contre 1 % en métropole) et où les violences sexuelles concernent 7 % de la population (contre 4,4 % en métropole), il apparaît indispensable de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et dans les sphères économique et sociale. Cette promotion de l'égalité de genre est l'un des vecteurs de développement, consacré par l'ODD 5, auquel l'agence AFD souhaite contribuer en construisant un plan d'action genre, visant à inciter davantage les acteurs publics et privés à prendre en compte l'égalité de genre dans leurs projets. Celui-ci reposera sur l'identification précise de l'écosystème

associatif, institutionnel et privé réunionnais engagé dans ce combat, dans l'optique de pouvoir accompagner les acteurs dans leurs projets de grande ampleur à impact significatif pour l'égalité. Après avoir financé un projet de sensibilisation aux violences conjugales, piloté par l'Observatoire réunionnais de violences faites aux femmes (ORVIF) et signé un contrat de lutte contre les violences intrafamiliales, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux en 2019, l'agence de Saint-Denis souhaite développer un « mode d'intervention pilote » en Outremer dans ce domaine. Sa prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes sera systématique et incitative. Elle examinera également avec une attention accrue les initiatives locales visant à lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes vulnérables ou stigmatisées tels que les membres de la communauté LGBTQIA+. L'agence veillera également à soutenir les projets à destination de la jeunesse, de sa protection, de son épanouissement et de son insertion socioprofessionnelle, notamment en soutenant des activités génératrices d'emplois, en particulier à destination des jeunes.

2.2.3. Consolider une offre de soins médicale et médico-sociale adaptée aux enjeux démographiques

Ayant investi 275 M€ ces dix dernières années dans l'offre de soins à La Réunion, l'AFD a fait du secteur de la santé son premier champ d'intervention. Elle a soutenu la création d'un véritable parcours de soins sur l'île, apportant ses financements bonifiés aux établissements publics de santé (dont elle finance les plans pluriannuels d'investissement) – en témoigne la construction du nouveau centre hospitalier de l'Ouest de La Réunion (CHOR) ou la rénovation et l'agrandissement des CHU de Saint-Denis et de Saint-Pierre – comme aux établissements sociaux et médico-sociaux³⁸. Au-delà du soutien au secteur associatif qui porte la gestion et l'exploitation des EPHAD, l'AFD appuie la création d'instituts médico-éducatifs (IME) et d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) à destination de personnes en situation de handicap. L'AFD soutient également la création d'un centre à destination des jeunes délinquants³⁹, et souhaite accompagner un centre d'accueil pour sans-abris en fin de vie dans un objectif plus large de soutien à la prise en charge de la dépendance sur l'île. C'est en partie grâce à l'intensité des interventions de l'AFD depuis vingt ans dans ce secteur et à l'importance du dialogue de politique sectorielle noué avec les décideurs et les soignants que La Réunion dispose aujourd'hui de l'offre de soins la plus complète dans l'océan Indien – en témoigne sa bonne résistance à la pandémie COVID-19 et les nombreuses évacuations sanitaires menées avec succès depuis et vers son territoire.

³⁷ 7 500 attributions par an alors que 30 000 demandes de logement social sont en attente.

³⁸ Une attention particulière a été portée, lors de l'instruction de ces financements, à l'efficacité énergétique du bâti.

³⁹ L'AAPEJ.

2.3. FACILITER L'INTÉGRATION ET LE RAYONNEMENT DE LA RÉUNION ET DES TAAF AU SEIN DE LEUR BASSIN OCÉANIQUE RÉGIONAL

La Réunion et les TAAF sont, avec Mayotte, les vitrines de la France et de l'Europe dans le bassin océan Indien. Contribuer au rayonnement et à l'intégration des territoires ultramarins dans leur environnement régional, dans la ligne du discours du Président de la République à La Réunion en octobre 2019 à l'occasion de l'événement Choose La Réunion, est un objectif transversal directement en lien avec les deux objectifs généraux susmentionnés.

Ainsi, l'Agence, au sein de l'équipe de la DROI (cf. Annexe 3), contribuera à identifier et promouvoir les expertises et les talents réunionnais dans la zone et à mobiliser plus systématiquement l'expertise française ultramarine qualifiée dans l'ensemble des projets qu'elle finance au sein des territoires situés dans l'océan Indien voire en Afrique australe et de l'Est, en lien avec les directions régionales de l'AFD de ces géographies. C'est par exemple le cas de la coopération financée sur FEXTE depuis 2020 entre *SanParks* en Afrique du Sud et le Parc national de La Réunion (PNR). Afin de favoriser le déploiement à l'échelle régionale des initiatives en faveur de l'émergence de nouveaux modèles de développement économique durable, l'AFD continuera à accompagner la COI, soutenir *CAP Business Océan Indien* à travers un nouveau programme visant à améliorer la résilience économique et à accélérer la transition écologique régionale, en promouvant une transition juste des modèles de développement, à travers un dialogue structuré et des actions concertées entre acteurs publics, privés et organisations de la société civile, impulsé lors de la présidence française de la COI.

En lien avec l'ODD 9 qui vise à bâtir des infrastructures résilientes, l'AFD accompagnera **le développement d'infrastructures portuaires vertes**. À travers un FEXTE, le réseau mondial des villes portuaires (AIVP) partagera son expertise et son expérience dans le déploiement d'infrastructures durables auprès de l'association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI)⁴⁰. Convaincus qu'un développement concerté de leurs ports autour de projets-phares est le garant d'une croissance économique partagée de leur zone industrialo-portuaire et plus généralement de leur bassin océanique, les ports ont fait le constat commun

de la nécessité de rendre plus durables leurs activités. Sur la base des programmes d'investissement élaborés dans le cadre des travaux pour chacun des ports-membres, l'Agence pourra accompagner les acteurs réunionnais dans **le développement durable du Grand Port Maritime de La Réunion**.

Enfin, l'AFD poursuivra **la mobilisation des organisations régionales** (COI, IORA⁴¹) comme vecteurs de diffusion des expertises, de bonnes pratiques et de politiques publiques dans les domaines de la santé humaine et animale, de l'économie circulaire, des industries culturelles et créatives, de la gouvernance et de l'économie bleue. La participation de La Réunion aux projets sous maîtrise d'ouvrage de la COI pourra intervenir à travers la mobilisation de son expertise relative à **la veille** épidémiologique (CIRAD, Université de La Réunion, CYROI), le renforcement de l'offre de formation professionnelle et la promotion de la mobilité (Université de La Réunion), **la prévention des catastrophes naturelles** (PIROI, DEAL, EMZ) et **la préservation de la biodiversité** (OFB, CIRAD, IRD, MNHN, PNR) en veillant à inclure les organisations de la société civile et les entreprises de la zone sud-ouest de l'Océan indien :

- **La surveillance épidémiologique** est un enjeu majeur pour les îles de l'*Indianocéanie* et notamment pour La Réunion régulièrement exposée aux épidémies de type arboviroses. Aussi, l'AFD soutient-elle depuis 2007 le projet-phare de réseau de surveillance et d'investigation épidémiologique RSIE, piloté par la COI qui reste fortement mobilisée dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, ainsi que le nouveau projet porté par Expertise France qui associe les ARS et centres hospitaliers de Mayotte et de la Réunion avec les autorités sanitaires et établissements de santé comoriens. Pour continuer à renforcer la sécurité sanitaire dans la région, l'AFD s'engage à soutenir le CYROI (Cyclotron Réunion Océan Indien), une plateforme d'expertise réunionnaise de recherche et d'innovation dans le domaine des biotechnologies et de la santé, sollicitée par un grand nombre d'acteurs dans l'océan Indien, tels l'État malgache et les établissements de santé mauriciens.

⁴⁰ Ports membres de l'APIOI : Moroni, Mutsamudu et Boingoma (Comores), Victoria (Seychelles), Port-Louis (Maurice), Ehoala et Toamasina (Madagascar), Longoni (Mayotte) et le Grand port maritime de La Réunion.

⁴¹ La France est devenu État membre de l'IOA en octobre 2020. L'AFD finance à l'IOA une assistance technique résidente sur l'économie bleue. Depuis août 2020, le Secrétaire général de la COI est français. L'ancien Recteur de La Réunion a été nommé à ce poste pour 5 ans. Par ailleurs, La France assure depuis mai 2021 la présidence de la COI pour un an.

- La zone sud-ouest de l'océan Indien est fortement exposée **aux catastrophes naturelles**. L'AFD contribuera à atténuer l'impact des catastrophes naturelles en continuant à appuyer des initiatives telles que la création d'un centre régional d'expertise sur les risques naturels et le changement climatique (*PIROI Center*) de la Plateforme d'intervention régionale océan Indien (PIROI) de la Croix-Rouge française.
- L'AFD renforcera son action pour la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité, à travers le **Programme régional pour la biodiversité dans l'océan Indien**⁴², VARUNA, qui associera la collectivité des TAAF, ainsi que plusieurs instituts de recherche français présents à La Réunion tels que l'IRD, le CIRAD, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), ainsi que la Région Réunion. Le projet RECI des TAAF, associant Mayotte et financé par les fonds 11^e FED délégués à l'AFD, participe

de cette même logique de mise en œuvre de projets collaboratifs, de restauration des écosystèmes et de prévention des menaces futures. L'AFD souhaite poursuivre l'accompagnement des TAAF dans la préservation de leur biodiversité unique en mobilisant des fonds européens délégués ou en appuyant la collectivité dans le cadre de la régionalisation du troisième consortium de recherche sur les Iles Eparses.

Enfin, l'Agence contribuera à accompagner les échanges de la société civile entre les territoires insulaires de la zone en faveur de la biodiversité, de la gestion des risques et via le vecteur du sport. L'exemple de l'intervention des Ateliers de Cergy⁴³ à La Réunion, au fort rayonnement régional, est à ce titre illustratif du partage de connaissances et des synergies à développer sur des enjeux communs du développement urbain.

2.4. LEVIERS D'INTERVENTION : UNE DÉMARCHE PARTENARIALE AMBITIEUSE QUI S'INSCRIT DANS LE PLAN NATIONAL FRANCE RELANCE

Le réflexe partenarial est un levier majeur pour maximiser les impacts des interventions de l'AFD dans les territoires de La Réunion et des TAAF. L'AFD privilégiera ce ressort dans chacune de ses activités, qu'elles soient financières ou non, en étroite concertation avec les préfetures de La Réunion et des TAAF.

2.4.1. Consolider les partenariats opérationnels avec les maîtrises d'ouvrage « clients » ou prospects pour maximiser l'impact des financements AFD

Dans cette situation où le partenaire est également un emprunteur, deux axes seront privilégiés :

(i) Le financement d'appuis à maîtrise d'ouvrage destinés au renforcement de capacités des collectivités locales, de leurs satellites (hors SEM), des EPCI et des têtes de réseau

du secteur associatif intervenant dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire (CRESS par exemple) ou du médico-social⁴⁴. Le soutien de l'AFD se traduira par des cofinancements d'études stratégiques, sectorielles ou opérationnelles visant l'aboutissement concret de projets d'investissements structurants. Dans ce domaine, et grâce aux financements du Fonds Outremer (FOM), l'AFD continuera d'apporter son appui à des projets à impacts pour le territoire dans les secteurs des transports collectifs urbains ou interurbains (téléphérique, transport par rail, TCSP, etc.), les services environnementaux (eau, assainissement, déchets), le secteur des énergies renouvelables et de filières innovantes⁴⁵, de l'écologie, le secteur de l'action sociale et de la solidarité, etc. L'AFD pourra appuyer de nouveaux partenaires tels que le PNR ou l'Office français de la biodiversité (OFB) récemment implanté à La Réunion. L'Agence répondra, par ailleurs, à des besoins d'appuis-conseils en termes de renforcement des capacités de gestion budgétaire des collectivités territoriales fragiles ou placées dans

⁴² Ce dernier vise à réduire les pressions anthropiques par l'intégration de la biodiversité dans l'économie et par la sensibilisation aux enjeux de développement durable et de transition écologique.

⁴³ Association à but non lucratif créée en 1982 par les urbanistes de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, qui organise en France et à l'international des ateliers de production collective au service du projet territorial, permettant de porter un regard nouveau, varier les échelles, oublier les frontières administratives, revisiter les territoires. À travers le prisme des sciences sociales et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile, les Ateliers de Cergy conduiront un atelier miroir à La Réunion et Maurice sur la thématique « Territoire insulaire » financé sur FAPS.

⁴⁴ Exemples de l'Association Frédéric Levavasseur ou de la Fondation Père Favron qui sollicitent l'expertise de l'AFD sur les sujets de réflexion et prospectifs autour de la dépendance et du vieillissement de la population.

⁴⁵ En référence au programme de recherche sur les énergies marines piloté par la Région Réunion.

le réseau d'alerte de la DRFIP. Des dispositifs de formation action tels que Mouv'Outre-mer ou des formations sectorielles (gestion des services de l'eau) seront proposés en partenariat avec les acteurs locaux concernés (Office de l'eau, CNFPT, CDC).

(ii) Le financement d'études ou d'expertises sectorielles permettant l'émergence de projets innovants pour le territoire, ou présentant des opportunités de développement de filières dans les secteurs de l'énergie, de l'économie circulaire ou de la valorisation de la production locale. Dans ce domaine, l'agence de Saint-Denis a, par exemple, cofinancé le Département Réunion pour la réalisation d'une étude portant sur l'approvisionnement alimentaire des établissements publics de son périmètre d'action.

Dans la mesure du possible, l'Agence valorisera l'expertise technique disponible au sein du Groupe et engagera une réflexion sur la possibilité de la facturer à travers des commissions.

2.4.2. Valoriser les partenariats orientés vers la production de connaissances et de données éclairant l'action publique

L'AFD poursuivra sa participation à des travaux de production de connaissances relatifs aux enjeux économiques et sociétaux du territoire. Ces travaux s'ancrent sur des partenariats locaux à forte valeur ajoutée et sur le soutien à des études stratégiques et/ou opérationnelles. Ils permettent d'anticiper les évolutions du territoire réunionnais et d'identifier des solutions aux problèmes contemporains afin d'éclairer l'action publique.

Des partenariats déjà initiés seront renforcés avec **le CESER** dans le domaine de l'évaluation ex ante de programmes sectoriels ou de politiques publiques, avec **l'Université de La Réunion** et notamment le CEMOI afin de soutenir les travaux entamés sur la vulnérabilité des petits États insulaires (PEI) au changement climatique, avec le **Parc National de La Réunion**, en vue d'un partage d'expertise et de connaissances réciproques, avec **l'AGORAH**⁴⁶ dont l'AFD soutient l'observatoire pour les mobilités durables, avec la SPL **Horizon Réunion** en particulier au travers de son Observatoire de l'Énergie de La Réunion (OER).

Dans une logique d'inclusion de la jeunesse et de lutte contre les inégalités, l'agence veillera à soutenir l'association **CRIJ**, dans ses missions d'appuis à l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle ou la citoyenneté.

Enfin, l'agence de l'AFD poursuivra sa collaboration avec **l'INSEE et l'IEDOM** dans le cadre du dispositif CEROM, essentiel à la production d'enquêtes socio-économiques, de données statistiques sur la conjoncture économique et sociale du territoire.

2.4.3. Renforcer et décliner les partenariats nationaux afin d'accroître les synergies « Groupe » et capitaliser sur les expériences hors territoire

Au niveau national, le groupe AFD poursuit sa stratégie partenariale en nouant de nombreux accords avec des institutions financières, des instituts de recherche, des institutions publiques, des opérateurs ou associations, qui œuvrent dans les territoires ultramarins sur des sujets d'intérêt commun. L'AFD à La Réunion et dans la collectivité des TAAF, accentuera la déclinaison locale de ces partenariats chaque fois que nécessaire. Il en sera ainsi de partenariats en cours avec **la Banque des Territoires** (groupe CDC) avec laquelle l'agence dialogue très régulièrement sur des sujets opérationnels de financements ou d'AMO ; avec **l'ADEME** sur tous les sujets en lien avec la transition énergétique et l'économie circulaire ; avec **l'ADIE** autour du déploiement d'un dispositif de microfinance verte et féminine et de la question du développement de l'économie circulaire ; avec **l'IRD** pour mener des actions de sensibilisation du grand public au dérèglement climatique, ou tout autre sujet de recherche en lien avec les grands enjeux du territoire.

D'autres partenariats devront être davantage explorés et formalisés notamment avec le **CIRAD**, opérateur très dynamique sur les sujets de la transformation du modèle agricole réunionnais ainsi que sur celui de la santé humaine et animale, ainsi qu'avec **l'Office régional de la Biodiversité (ORB)**, récemment implanté sur le territoire réunionnais mais à rayonnement régional et en synergie avec le PNR, et les acteurs locaux engagés sur la préservation de la biodiversité de l'île. Dans le champ de l'économie solidaire et sociale, l'AFD pourra approfondir sa collaboration avec **la CRESS** afin de promouvoir des manières durables d'entreprendre.

⁴⁶ Agence dont la direction siège à l'Assemblée Générale et soutient un accord de partenariat financier sur 3 ans.



3.

**PERSPECTIVES FINANCIERES,
MODALITES D'INTERVENTION
ET DE SUIVI**

3.1. PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Afin de financer ses interventions en prêts ou en appuis à maîtrise d'ouvrage, l'AFD à La Réunion continuera de mobiliser les ressources financières qui lui sont allouées chaque année par le Ministère de l'Outre-mer (programme 123 s'agissant de l'enveloppe de bonifications + enveloppe du Fonds Outremer – FOM). Face à l'érosion de la compétitivité de son offre dans l'Outremer, plus spécifiquement marquée à La Réunion, l'AFD doit chercher des marges de manœuvre ou des leviers d'action⁴⁷. Certaines pistes d'évolution sont proposées en annexe.

Entre 2015 et 2020, le volume annuel des prêts accordés à La Réunion et dans les TAAF est passé de 204 M€ à 258 M€. Aussi, peut-on raisonnablement estimer qu'un volume d'octrois de **250 M€/an** sur la période est un indicateur cible de la « capacité à produire » de l'agence dans un contexte optimal. La répartition du portefeuille à **80 % vers le secteur public en moyenne sur la période et 20 % vers le secteur privé** devrait se maintenir. L'appui à l'ingénierie de projets via le Fonds Outremer apporté au secteur public, en particulier aux collectivités locales fragiles, reste très pertinent car celles-ci peinent à passer du stade de l'idée à la réalisation, souvent par manque de ressources humaines qualifiées et/ou de moyens financiers.

L'Agence pilote désormais ses interventions par l'impact et donc par le niveau de **signatures et de versements** visé. Les années électorales (2020 et 2021) voient systématiquement une baisse des niveaux de signatures (171 M€ en 2020 contre 330 M€ en 2019) alors que les versements se maintiennent autour de 220 M€ (191 M€ en 2018, 227 M€ en 2019 et 229 M€ en 2020). En rythme de croisière, on pourra envisager un volume de **signatures à 200 M€/an et de versements à 220 M€/an**.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la DROI, l'AFD négocie depuis le dernier trimestre 2020 un partenariat innovant avec la Région Réunion, autorité de gestion des fonds FEDER. Dans le cadre de la programmation UE 2021-2027, ce partenariat vise à mieux articuler les financements du FEDER coopération régionale (INTERREG VI) avec ceux du NDICI. Dans ce cadre, l'AFD se prépare à être délégataire de subventions FEDER INTERREG selon des modalités en cours de négociation avec la Région Réunion.

Enfin, l'un des enjeux majeurs pour l'évolution du positionnement de l'Agence dans les DOM est la meilleure valorisation de son expertise thématique et sectorielle au sein des équipes de l'Agence⁴⁸ et de la DROI⁴⁹. Deux leviers pourraient y participer : le renforcement des compétences sectorielles des équipes de l'agence en contact quotidien avec les clients et partenaires et la possible évolution du mandat d'Expertise France vers les outremer.

3.2. CADRE DE REDEVABILITÉ

L'activité à La Réunion et dans les TAAF contribue à la stratégie « Trois Océans » et à la stratégie régionale « Océan Indien ». À ce titre, des indicateurs transversaux seront suivis, ainsi que ceux sous-jacents aux engagements du POS les plus pertinents pour la région et quelques grands marqueurs sectoriels en s'appuyant sur les indicateurs de redevabilité politique (CICID, COM).

La mise en œuvre de la stratégie à La Réunion sera suivie à partir des principaux indicateurs ci-dessous :

Encourager le développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire par une approche écologiquement responsable

- Niveau des co-bénéfices Climat atteints par les projets financés
- Nombre d'entreprises bénéficiaires d'appuis ou de financements du Groupe

⁴⁷ Élargissement des secteurs éligibles à la bonification ; identification d'effets de levier via des partenariats financiers avec la Banque des Territoires, la BEI voire avec des banques commerciales ; mise en œuvre de partenariats stratégiques avec les collectivités dites « de rang supérieur » comme les Régions ou les Départements.

⁴⁸ Enjeu de renforcement des compétences sectorielles et thématiques des chargé.es de projets en agence.

⁴⁹ Qui dispose à présent de trois responsables d'équipes-projets régionaux, experts détachés d'ARB, GOV et SAN.

Réduire les inégalités structurelles et renforcer l'inclusion sociale sur le territoire réunionnais

- Volume de financements dédié aux infrastructures et équipements de santé
- Volume de co-bénéfices genre

Faciliter l'intégration et le rayonnement de La Réunion et des TAAF au sein de leur bassin océanique régional

- Nombre de FEXTE et de partenariats prévoyant le déploiement d'expertises réunionnaises dans la sous-région

Leviers d'intervention : une démarche partenariale ambitieuse qui s'inscrit dans le plan national France Relance

- Nombre de prestations d'appui financées

L'Agence communiquera chaque année sous la forme d'un rapport d'activités sur l'avancement de la stratégie en se basant notamment sur ces indicateurs. Un bilan *ex-post* du cadre d'intervention pays sera réalisé à la fin de la période couverte.

ANNEXE 1. CADRE LOGIQUE DE LA STRATÉGIE REUNION – TAAF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS	HYPOTHÈSES / RISQUES
OBJECTIF GÉNÉRAL N°1 Encourager le développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire par une approche écologiquement responsable	OS 1.1. Renforcer la résilience des territoires et populations permettant une meilleure appropriation des enjeux climatiques	A 1.1.1. Accompagner les collectivités d'Outre-mer françaises dans la réalisation de leur objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique	R 1.1.1. Des projets structurants d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sont mis en place dans un cadre partenarial renforcé	H 1.1. Arbitrage des exécutifs des collectivités en défaveur des actions contre le CC pour des raisons budgétaires PCAET insuffisamment programmatiques et pas assez contraignants
		A 1.1.2. Appuyer la structuration de projets dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique	R 1.1.2. Les collectivités locales mettent en œuvre et suivent les PCAET adoptés par les EPCI	
	OS 1.2. Appuyer le développement d'activités économiques durables et de filières de l'économie circulaire	A 1.2.1. Promouvoir le développement de filières durables de l'économie circulaire dans les secteurs de la ville durable, l'agro-écologie, les énergies renouvelables et l'approvisionnement alimentaire	R 1.2.1. Les filières de l'économie circulaire sont développées, contribuant à une croissance économique bas-carbone et créatrice d'emplois durables et responsables	H1.2.1. Offre AFD non compétitive au regard de l'offre des banques commerciales présentes H 1.2.2. Stabilité des prix des denrées H 1.2.3. Approvisionnement fiable et suffisant en biomasse
		A 1.2.2. Réduire la production de déchets, améliorer la collecte, la gestion, le traitement et la valorisation des déchets	R 1.2.2. Des projets visant explicitement la moindre dépendance du territoire aux énergies fossiles sont mis en place	
		A 1.2.3. Accompagner le secteur privé local en contribuant au développement d'activités économiques durables et compatibles avec la préservation des écosystèmes	R 1.2.3. La production locale de fruits et légumes et plus globalement du secteur agro-industriel couvre le marché local à plus de 60 % via des circuits courts d'approvisionnement	
			R 1.2.4. Le secteur privé développe des investissements contribuant à une économie locale décarbonée	

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS	HYPOTHÈSES / RISQUES
OBJECTIF GÉNÉRAL N°2 Vers des sociétés humaines plus inclusives	OS 2.1. Améliorer l'offre de services publics par un aménagement du territoire plus inclusif, notamment vis-à-vis des Hauts de l'île	A 2.1.1. Favoriser le développement de transports collectifs publics intra et inter urbain	R 2.1.1. Des transports collectifs propres sont proposés aux usagers permettant un recours moindre à l'automobile	H 2.1. Insuffisante coordination entre les maîtrises d'ouvrage porteuses de projets dans ces secteurs
		A 2.1.2. Accompagner le déploiement d'équipement sportifs et culturels dans les Hauts	R 2.1.2. Les hauts de l'île bénéficient d'équipements sportifs et culturels accessibles	
	OS 2.2. Agir en faveur du lien social, des solidarités et de la réduction des inégalités	A 2.2.1. Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et dans les sphères économiques et sociales	R 2.2.1. Le lien social et le lien intergénérationnel entre les individus et les groupes est renforcé au sein des communautés et entre les territoires	H 2.2.1. Faiblesse des porteurs de projets
		A 2.2.2. Agir pour l'inclusion de la jeunesse et le rapprochement des générations par la promotion des activités culturelles et sportives	R 2.2.2. Des actions de sensibilisation et de promotion de l'égalité hommes-femmes sont déployées et renforcées	H 2.2.2. Arbitrage des collectivités en défaveur de ces activités Manque de ressources (Fonds 5.0)
	OS 2.3. Renforcer l'offre de soins publique et privée ainsi que l'offre médico-sociale à La Réunion	A 2.3.1. Accompagner le développement des centres hospitaliers et des structures associatives intervenant dans le secteur médico-social	R 2.3. L'offre de soins et l'offre médico-sociale sont accrues, les complémentarités des services de soins sont renforcées et la résilience de la chaîne médico-hospitalière aux chocs épidémiques est confortée.	H 2.3. Évolution du modèle de la prise en charge de la dépendance

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS	HYPOTHÈSES / RISQUES
OBJECTIF TRANSVERSAL faciliter l'intégration équilibrée des îles de l'ouest de l'océan indien dans leur bassin et leur ouverture au monde	OS 3.1. Développer une coopération régionale permettant le transfert d'expertise et le partage d'expériences entre les îles en faveur des enjeux climat, biodiversité, sanitaires et sociétaux des territoires	A 3.1.1. Promouvoir les transferts d'expertise régionale relative à la veille épidémiologique, la prévention des catastrophes naturelles et la préservation de la biodiversité marine et terrestre	R 3.1.1. Les meilleures pratiques en matière de gestion des enjeux climat, biodiversité, sanitaires et sociétaux sont partagées à l'échelle régionale	H 3.1. Absence de soutien politique au transfert d'expertise
		A 3.1.2. Favoriser le déploiement à l'échelle régionale des initiatives en faveur de nouveaux modèles de développement économique durable	R 3.1.2. Les entreprises de la zone relocalisées au sein du bassin SWIO collaborent pour la transformation de leurs activités vers des solutions moins carbonées et relocalisées	
		A 3.1.3. Accompagner les échanges de la société civile entre les territoires insulaires de la zone en faveur de la biodiversité, de la gestion des risques et à travers le vecteur du sport	R 3.1.3. Des échanges et des projets communs sont développés entre les OSC des territoires	
	OS 4.2. Financer des infrastructures partagées visant à accroître la résilience des territoires	A 3.2.1. Améliorer la connectivité énergétique entre les îles Maurice et de La Réunion en vue d'une meilleure stabilité des réseaux	R 3.2. La résilience des îles est accrue par le développement d'infrastructures cohérentes à l'échelle régionale	H 3.2. Absence de volonté politique pour le financement d'infrastructures s'inscrivant dans un plan de développement régional
		A 3.2.2. Accompagner le développement d'infrastructures sobres en carbone pour améliorer la connectivité inter-îles (<i>shore connection</i>)		
		A 3.2.3. Développer l'agriculture contractuelle à l'échelle régionale (biomasse, restructuration filière canne, sécurité alimentaire) pour diminuer la dépendance aux importations extra-régionales.		
	OS 4.3. Accroître nos capacités d'action dans l'océan Indien par la mobilisation des organisations régionales et la mobilisation plus systématique des fonds européens de coopération régionale.	A 3.3.1. Mobiliser les organisations régionales comme vecteurs de diffusion des expertises, de bonnes pratiques et de politiques dans les domaines de la santé humaine et animale, de l'économie circulaire et de l'économie bleue	R 3.3. Les leviers d'action de l'AFD sont accrus	H 3.3. Capacité insuffisante des organisations régionales pour assurer la maîtrise d'ouvrage des projets

ANNEXE 2. PRÉSENTATION DES TAAF

Les **Îles éparses** sont composées d'un ensemble d'îles disséminées autour de Madagascar – l'archipel des Glorieuses, l'Île Juan de Nova, l'Île Europa et l'Atoll Bassas da India – et à proximité de Maurice pour Tromelin dont l'ensemble des eaux sous juridiction française représente un total de 640 000 km². Ces îles font l'objet de revendications territoriales de manière récurrente par les pays limitrophes.

Situées au Sud de l'océan Indien, les **Îles australes** forment la plus grande réserve naturelle de France avec une ZEE de 1 630 000 km². Elles sont composées de l'archipel Crozet, des Îles Kerguelen, de l'Île Amsterdam et de l'Île Saint-Paul qui sont toutes inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La **Terre Adélie** représente 432 000 km² de calotte glaciaire en Antarctique consacrés « à la paix et à la science » depuis la signature du Traité sur l'Antarctique en 1959 et 1991.

Classés en réserve naturelle depuis 2006, les territoires australs français (Archipel Crozet, îles Kerguelen et îles Saint-Paul et Amsterdam), ont été labellisés « Liste Verte » par l'Union internationale pour la Conservation et la Nature (UICN) le 24 novembre 2018 en marge de la 14^e COP de la Convention sur la biodiversité (CDB). Elles ont été également

reconnues en juillet 2019 comme patrimoine mondial de l'UNESCO, reconnaissant la valeur universelle exceptionnelle de ce bien commun et du modèle de conservation mis en œuvre par la Réserve naturelle.

Si elles n'ont pas été éligibles au 11^e FED territorial (2014-2020), les TAAF ont reçu 4 millions d'euros aux termes du FED régional 2014-2020 qui sont mobilisés à travers une délégation de fonds à l'AFD (comme c'était déjà le cas pour le 10^e FED).

L'AFD finance la collectivité des TAAF au travers des concours qu'elle a octroyés en 2014 et en 2017 visant respectivement la jouvence du bâtiment du *Marion Dufresne* (10 M€) et la construction du patrouilleur polaire *Astrolabe* (50 M€). Ces navires dédiés au ravitaillement des bases scientifiques et à la surveillance des ressources halieutiques sont essentiels à la poursuite des recherches scientifiques.

L'AFD soutient également les projets portés par la Réserve naturelle des TAAF en faveur de la biodiversité régionale (cf. chapitre 2.3).

ANNEXE 3. UNE DIRECTION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN, PLATEFORME DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS LA ZONE

La représentation de l'AFD, rassemblant ses interventions dans l'Outre-mer et dans les États étrangers par bassin océanique, favorise une intervention intégrée dans la sous-région, renforcée depuis mi-2018 par l'implantation de la direction régionale océan Indien visant notamment à favoriser la valorisation de l'expertise et le savoir-faire réunionnais dans son bassin régional ainsi qu'à renforcer l'internationalisation de son économie.

Au travers de l'action conduite par sa Direction régionale océan Indien, basée à La Réunion, l'AFD participe à l'animation et à la coordination des stratégies et activités de coopération régionale des acteurs publics français.

Elle s'appuie sur la plateforme de coopération de la France de l'océan Indien (PCFOI) qui regroupe les représentants de l'Etat et des TAAF à La Réunion, à Mayotte, les exécutifs des trois collectivités territoriales françaises de la zone (Région Réunion, Département Réunion, Collectivité départementale de Mayotte), l'ambassadeur de France délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien et le directeur régional de l'AFD.

Le déploiement de la direction régionale océan Indien et la déconcentration d'équipes techniques dans les secteurs de l'agriculture, de la biodiversité, de la santé, de la recherche et du suivi macro-économique permettent la mobilisation d'une expertise au plus près des besoins du terrain.

LISTE DES SIGLES

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFD Agence Française de Développement

AFL Agence France locale

ADIE Association pour le droit à l'initiative économique

AGORAH Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat

AIVP Association internationale des villes portuaires

APIOI Association des ports des îles de l'océan Indien

AMO Assistance à maîtrise d'ouvrage

ARS Agence régionale de santé

BFCOI Banque française commerciale Océan Indien

BPIfrance Banque publique d'investissement

BEI Banque européenne d'investissement

CAFFIL Caisse française de financement local

CASUD Communauté d'agglomération du Sud – Ile de la Réunion

CDC Caisse des dépôts et consignations

CEMOI Centre d'Économie et de Management de l'océan Indien

CEPAC Caisse d'épargne Provence Alpes Corse

CEROM Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer

CESER Conseil économique social et environnemental de La Réunion

CHU Centre hospitalier universitaire

CHOR Centre hospitalier de l'Ouest de La Réunion

CICID Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CINOR Communauté intercommunale du Nord de La Réunion

CIP Cadre d'intervention pays

CIRAD Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale

COI Commission de l'océan Indien

COM Collectivité(s) d'Outre-mer

CPER Contrat de plan État-Région

CRIJ Centre Régional Information Jeunesse

CRESS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

CYROI Cyclotron Réunion océan Indien

DOM Département(s) d'Outre-mer

DROM Département(s) et Région(s) d'Outre-mer

DRDFE Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

DRFIP Direction régionale des finances publiques

EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI Établissement public de coopération intercommunale

FED Fonds européen pour le développement

FEDER Fonds européen de développement régional

FEI Fonds exceptionnel d'investissement

FEOGA Fonds européen d'orientation et de garantie agricole

FEXTE Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences

FOM Fonds Outre-mer

FSE Fonds social européen

IEDOM Institut d'émission des départements d'Outre-mer

ILEVA Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions ouest et sud de La Réunion

ILO (projet) Irrigation du littoral ouest

INN Pêche illégale, non déclarée et non réglementée

INSEE Institut national des statistiques et des études économiques

Interreg Programme de coopération territoriale européenne

IORA Association des États riverains de l'océan Indien

IRD Institut de recherche pour le développement

LBU Ligne budgétaire unique

LGBTQIA+ Lesbienne, Gay, Bisexuel, Trans, Queer, Intersexe, Asexuel

MEAE Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

NOTRe (loi) Loi pour une Nouvelle organisation territoriale de la République

NRL Nouvelle route du littoral

ODD Objectif(s) de développement durable

OER Observatoire de l'énergie pour La Réunion

OFB Office français de la biodiversité

OG Objectif général

OI Océan indien

OIT Organisation internationale du travail

ORB Office régional de la biodiversité

ORVIF Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes

OS Objectif spécifique

OT Objectif transversal

PCAET Plan Climat Air Eau Energie Territorial

PDOM Prêt développement Outre-mer

PTOM Pays et territoire(s) d'Outre-mer

PCFOI Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien

PGE Prêt(s) garanti(s) par l'État

PIB Produit intérieur brut

PIROI Plateforme d'intervention régionale Océan Indien

POE Programme opérationnel européen

POS Plan d'orientation stratégique

PNR Parc national de La Réunion

PPE Programmation pluriannuelle de l'énergie

PROPARCO Promotion et participation pour la coopération économique

RRTG Réseau rail téléguidé

RSA Revenu de solidarité active

RSIE Réseau de surveillance et d'investigation épidémiologique

RUP Région ultrapériphérique

SEM Société d'économie mixte

SFIL Société de financement local

SPL Société publique locale

SRADDET Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRDEII Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SWIO South Western Indian Ocean

TAAF Terres australes et antarctiques françaises

TAO Tramway aéroport ouest

TCO Territoire de la Côte Ouest

TCSP Transport commun en site propre

TFUE Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

TIC Technologie de l'information et de la communication

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

UE Union européenne

UICN Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture

ZEE Zone économique exclusive

ZNI Zone insulaire non-interconnectée

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31